



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Utilisation de intelligence artificielle pour la diffusion de faux médicaments

Question écrite n° 12207

Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la multiplication de sites internet frauduleux, dopés à l'intelligence artificielle, proposant à la vente des médicaments et produits amaigrissants contrefaits, notamment des imitations de médicaments à base de GLP-1 tels que l'Ozempic ou le Wegovy. Des entreprises de cybersécurité ont récemment identifié plusieurs centaines de nouveaux noms de domaines frauduleux en France en l'espace de quelques jours, utilisant des techniques de plus en plus sophistiquées pour tromper les internautes, allant jusqu'à l'usurpation des logos de l'Agence nationale de sécurité du médicament ou de la Haute Autorité de santé et à la mention mensongère d'une fabrication en France. Ces sites, générés intégralement par intelligence artificielle, présentent des contenus, avis et visuels particulièrement réalistes, rendant la fraude difficilement identifiable pour le grand public. Or ces médicaments, vendus en dehors de tout circuit légal et sans ordonnance, ne font l'objet d'aucun contrôle sanitaire et exposent les consommateurs à des risques graves pour leur santé. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour renforcer la détection et le blocage rapide de ces sites frauduleux, lutter contre l'usurpation de l'identité des autorités sanitaires et mieux informer les citoyens sur les dangers liés à l'achat de médicaments sur internet en dehors des circuits autorisés.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12207

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 janvier 2026](#), page 115